

N° 5520⁴**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI**relative à la surveillance des conglomérats financiers, portant**

- 1. transposition dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances de la directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier, et modifiant les directives 73/239/CEE, 79/267/CEE, 92/49/CEE, 92/96/CEE, 93/6/CEE et 93/22/CEE du Conseil et les directives 98/78/CE et 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil;**
- 2. modification**
 - de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;**
 - de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier**

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(4.10.2006)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre courrier du 20 juillet 2006 par lequel vous m'informez que la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des députés a décidé de reprendre l'intitulé du projet de loi sous rubrique tel que proposé par le Conseil d'Etat dans son avis du 4 juillet 2006, tout en le complétant *in limine* par les termes „relative à la surveillance des conglomérats financiers“. Cet ajout, qui augmente la lisibilité de l'intitulé, trouve l'accord du Conseil d'Etat.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'Etat,
Pierre MORES

